

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2024

APPROBATION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR L'ANNÉE 2023 - (N° 4)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS12

présenté par

Mme Mélin et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 3 pour insincérité globale puisque les équilibres sont obtenus avec un recours massif à l'emprunt de la CADES et de l'ACCOSS.